

SOMMAIRE

FONDS INVESTAC

Avis : Le lancement du fonds est prévu au 4e trimestre 2018.

Le Fonds Investac visera un rendement absolu pouvant surpasser les rendements moyens des marchés boursiers, et ce, peu importe la direction de ceux-ci. Le Fonds transigera sur divers instruments financiers (actions et options sur actions) et proposera un rendement non corrélé aux classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations et immobilier). Le Fonds Investac combinera différentes stratégies d'investissement, à la fois quantitatives et discrétionnaires, et s'appuiera sur une gestion rigoureuse des risques.

Pour accéder à la présentation du Fonds Investac, [cliquez ici](#).

Structure	Fiducie d'investissement
Unités	Placements privés, investisseurs accrédités seulement
Gestionnaire de Fonds	Majestic Gestion d'Actifs
Actifs du gestionnaire	350M\$

Administrateur et registraire	SGGG Fund Services
Dépositaire et courtier	Interactive Brokers Canada
Documents légaux	Fasken
Fiduciaire	Fiducie TSX (Groupe TMX)
Vérificateur	KPMG

Période d'incessibilité	Non, aucune
Seuil prédéterminé (<i>High Water Mark</i>)	Oui
Taux critique de rentabilité	Aucun
Séries	A, B, C, D, F, I
Commission de suivi	0.50%

	Code FundServ	Frais de gestion	Frais de performance
Séries A	MAJ400	2.50%	25%
Séries B	MAJ401	2.00%	20%
Séries C	MAJ402	1.75%	17.5%
Séries D	MAJ403	1.50%	15%
Séries F	MAJ404	2.00%	25%
Séries I	MAJ405	À déterminer	À déterminer

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant le Fonds Investac (Investac Fund), veuillez-vous référer à la notice d'offre du fonds (bientôt disponible).

Les parts qui seront décrites dans la notice d'offre du Fonds Investac (Investac Fund) seront offertes dans le cadre d'un placement privé aux termes de dispenses des exigences d'établissement et de dépôt d'un prospectus auprès des autorités en valeurs mobilières. Les parts qui seront décrites dans la notice d'offre du Fonds ne sont offertes que là où l'autorité compétente a accordé son visa et qu'aux personnes auxquelles elles peuvent être légalement offertes. La notice d'offre du Fonds ne constituera pas un prospectus ni une publicité visant un placement public de ces parts et ne devrait en aucun cas être interprétée comme tel. Aucune autorité en valeurs mobilières du Canada ne se sera prononcée sur la qualité des parts offertes ni n'aura examiné la notice d'offre du Fonds. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.